

Fonds départemental de revitalisation du territoire - Aide au développement

INTERCONSULAIRE DE LA SOMME

Présentation du dispositif

Le FDRT (Fonds Départemental de Revitalisation du Territoire) peut apporter une aide sous forme d'avance remboursable à taux 0, pour des projets relatifs au développement du niveau d'activité.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles à ce dispositif les PME de moins de 50 salariés appartenant au secteur industriel, et aux services aux entreprises et ayant des projets relatifs :

- au développement du niveau d'activité suite à une diversification,
- au lancement d'un nouveau marché ou de produit,
- au renforcement de la compétitivité d'une entreprise qui souhaite investir ou s'exporter.

Tout projet devra être porteur de création d'emploi à court ou moyen terme.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention du FDRT sera variable en fonction des projets présentés.

Le taux d'intervention au titre du FDRT est variable en fonction des éléments suivants :

- intérêt des projets présentés,
- niveau des investissements envisagés,
- capacités financières du demandeur,
- nombre d'emplois créés.

L'aide sous forme d'avance remboursable sera comprise entre 10 000 et 50 000 €.

L'intervention du FDRT se fera obligatoirement en complément d'un prêt bancaire.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les entreprises intéressées par ce dispositif doivent prendre contact avec un conseiller de la CCI Amiens-Picardie.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 50 salariés.

Organisme

INTERCONSULAIRE DE LA SOMME

- 6 boulevard de Belfort
80039 AMIENS CEDEX 1
Téléphone : 03 22 82 22 22
Télécopie : 03 22 82 22 95